



Héritage suite au décès de mon fils

Par **JiPi1**, le **22/05/2013** à **16:04**

Bonjour mon fils vient de décédé en laissant des dettes il avait une fille de dix ans sa maman doit elle faire une déclaration refusant d'etre heritière ? Et moi meme suis je héritier et dois je faire la meme déclaration ? Merci .

J-P.xxxxxxxxxx

Par **trichat**, le **22/05/2013** à **18:19**

Bonjour,

Votre belle-fille et petite fille sont les héritières de droit de votre fils décédé.

Si votre belle-fille renonce à la succession de son mari, elle devra obtenir une autorisation du juge car votre petite fille est mineure.

Si la renonciation est acceptée, vous devenez héritier dans l'ordre de successibilité tel que prévu par l'article 734 du code civil.

Si la succession est déficitaire, vous serez obligé de renoncer vous-même par déclaration au greffe du TGI.

Cordialement.